

## AVIS DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE PEYRINS 26380

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté de M. le Maire en date du **31.03.2023** prescrivant la modification simplifiée du PLU

Vu la délibération en date du **19/07/2023** fixant les modalités de mise à disposition du dossier au public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU,

- Informe **qu'une modification simplifiée du PLU a été engagée afin :**

- d'adapter l'OAP de la zone AUo1 en ce qui concerne l'accès ;
- de créer 2 emplacements réservés pour des cheminements doux ;
- d'adapter le règlement concernant l'aspect extérieur des constructions et clôtures et la gestion des eaux pluviales ;
- de rectifier des erreurs matérielles

- Dit que le dossier de modification simplifiée sera tenu à disposition du public pendant un mois du 02/10/2023 au 03/11/2023 :

> en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Lundi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h00
- Mardi et Jeudi de 13h00 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

> sur le site internet de la commune à l'adresse [www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr) - rubrique « Mes démarches / Urbanisme »

- Pendant cette mise à disposition, le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sur un registre prévu à cet effet en mairie ou par mail à l'adresse [modificationplupeyrins@outlook.fr](mailto:modificationplupeyrins@outlook.fr).

- Précise que cet avis est publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et affiché en mairie et sur le site internet de la mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Fait à PEYRINS, le 18.09.2023

Le Maire,

